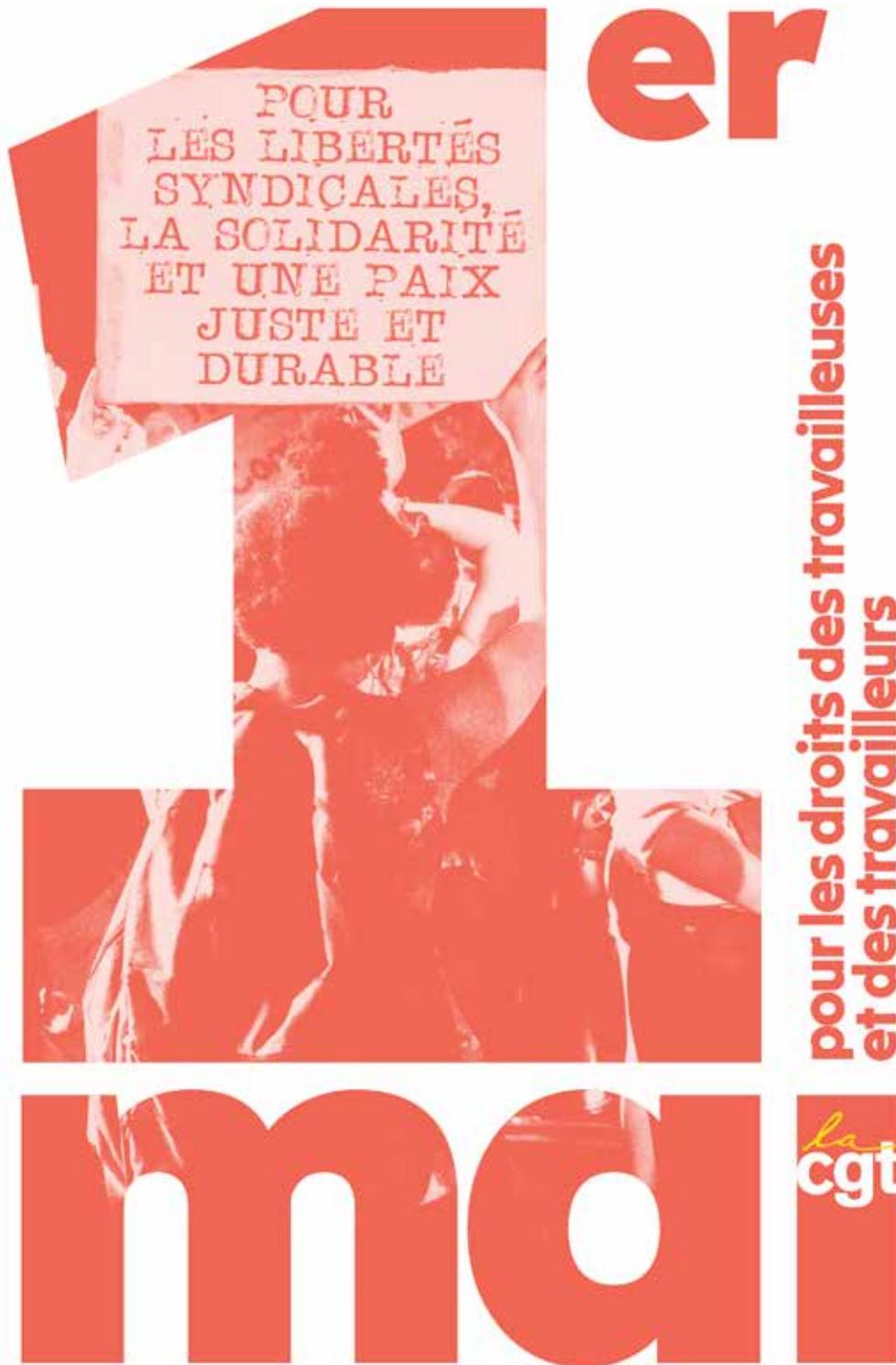


Le Guide

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

fédération
des services
publics
la
cgt

N°922 avril 2024



DOSSIER Jeunes-retraité-es : les solidarités au cœur de notre ADN CGT

SOMMAIRE

- **P2 Édito** : Construisons ensemble les luttes à venir
- **P3 La parole aux syndicats** : La CGT du CD de l'Hérault revendique la reconnaissance de l'engagement professionnel
- **P4 Focus lutte** : À Draveil, la lutte paye !
- **P5 Lutte contre les idées d'extrême droite** : Faire patte «blanche» avant les élections européennes
- **P6 Actualité sociale** : Après les 8, 19 et 26 mars, préparons un 1^{er} mai de grande ampleur !
- **P8 Actu fédérale** : 120 ans de notre fédération : l'histoire nous est essentielle
- **P9 Dossier** : Les solidarités sont au cœur de notre ADN CGT Continuité syndicale actif-ves-retraité-es, agissons ensemble et sans tarder Urgence CNRACL ! Un collectif jeunes renforcé, c'est l'avenir de la CGT
- **P17 Statutaire/DLAJ** : Réduction du droit de grève en vue dans les communes de moins de 10 000 habitants ?
- **P18 QVS** : Appel à candidature pour les collectifs fédéraux
- **P19 Expression jeunes** : Débat jeunes/retraité-es au Festi'Red
- **P20 UFR** : Le pouvoir d'achat des retraité-es en baisse continue !
- **P21 Expression Ufict** : Après un 8 mars historique, la lutte pour l'égalité femmes-hommes continue !
- **P22 International** : Amplifions la mobilisation contre le génocide en cours à Gaza
- **P23 Culture**
- **P24 Festi'Red 2024**

Est joint à ce Guide le Mémoires d'avenir n°15

ACTUALITÉ CHIFFRÉE

En 2023, Le pouvoir d'achat des retraité-es en baisse continue

- 50 % des 17,3 millions de retraité-es ont des pensions inférieures à 1 570 € (brut mensuel),
- 20 % d'entre eux ont une retraite autour de 1 000 € dont 74 % sont des femmes ayant eu des carrières « hachées ».
- 1,7 million de retraité-es sont sous le seuil de pauvreté.

50% des moins de 26 ans vivent sous le seuil de pauvreté

- Un tiers renonce à se soigner faute d'argent
- L'accès à un emploi décent est un parcours du jeune combattant.

Pendant ce temps,

Les principaux groupes français ont réalisé 153,6 milliards d'euros de profits l'an dernier. Les dividendes, 67,8 milliards d'euros, tout comme les rachats d'actions, 30,1 milliards, atteignent des montants inégalés.

Construisons ensemble un 1^{er} mai de grande ampleur !

Comme vous le savez, la fédération des services publics est une grande famille qui compte aussi en son sein le champ privé de l'eau dont je fais partie. 2023 a été, pour nous, l'année des élections professionnelles qui se tiennent tous les 4 ans. La CGT Suez Eau France a maintenu sa place de leader avec un peu plus de 24 % des voix et un taux record de participation de 76 %. Nous sommes fier-es du travail de nos équipes en région. En effet, grâce aux efforts et à la persévérance de nos DS en région et au national, notre syndicat a atteint un niveau jamais égalé.

Nous remercions notre fédération pour son soutien et son aide précieuse lors de nos élections, mais aussi pour le travail commun mis en place depuis notre nouvelle mandature. Il est important de pouvoir échanger et de nous sentir soutenu-es et aidé-es. Pour le groupe, nous travaillons à partir des orientations votées en Congrès, avec une ligne de conduite claire et en lien avec la fédération.

Concernant les salaires, nous avons, depuis de nombreuses années, les NAO : Négociations annuelles obligatoires. Des NAO pour le public ? Je vous alerte, car suite à notre expérience côté privé, vous allez être confronté-es à des négociations âpres, difficiles, où en face, vous aurez des négociateur-trices rompu-es à l'exercice, implacables, sans foi ni loi, et calculateur-trices en tout point. Ils-elles auront tendance à aller vers des augmentations individuelles au mérite, ce qui engendrera frustration et découragement. Et qui dit mérite

dit « au bon vouloir du responsable », alors que nous le savons, seules les augmentations générales sont favorables à l'ensemble des salarié-es. En ce qui nous concerne, La CGT Eau France a obtenu une augmentation aux NAO 2023, une réussite pour nous et pour l'ensemble des salarié-es, une grande première.

Alors que Stanislas Guérini lance un faux débat et préconise de renforcer

les possibilités de licenciement des fonctionnaires, nous lui opposons la nécessité d'un point d'indice à 6 euros. Et quoi que de mieux pour atteindre cet objectif que d'être encore plus nombreux-euses à la CGT. Être une CGT de classe et de masse, c'est aussi donner leur place aux jeunes et, via la continuité syndicale, aux retraité-es. Les

solidarités sont au cœur de notre ADN CGT et font aussi l'objet du dossier central de ce numéro consacré à notre UFR et notre collectif jeunes.

Enfin, je tiens à évoquer la situation à Gaza. Depuis près de 5 mois, ce sont 35000 civils, en majorité des femmes et des enfants, qui ont été massacrés par l'armée d'occupation israélienne. Je pèse mes mots en parlant de massacre et réaffirme l'engagement de notre fédération qui, depuis le début, exige un cessez le feu, la levée de l'embargo sur Gaza et nous appelle toutes et tous à participer à toutes les manifestations et rassemblements sur ces mots d'ordre. Dans ce contexte, pour faire reculer le gouvernement, pour les libertés syndicales, pour la solidarité et une paix juste et durable dans le monde, construisons ensemble un 1^{er} mai de grande ampleur !



Anna Maria BOJSZCZYK
membre de la CEF,
Pôle QVS

AGENDA

- **1^{er} mai** Journée internationale des travailleurs
- **15 mai** CEF, FNF
- **16 et 17 mai** CNF
- **28 mai** CE commune FP

Restons en contact et informé-es

Abonnement à notre lettre hebdomadaire électronique

<https://www.cgtservicespublics.fr/spip.php?page=lettreinfo>

Page facebook : <https://www.facebook.com/cgtservicespublics/>

Fédération CGT des personnels actifs et retraités des Services publics

www.cgtservicespublics.fr — Email : fdsp@cgt.fr - Directeur de la publication : Aamar Yazid

Tirage, routage : Imprimerie Rivet, 24 rue Claude-Henri-Gorceix 87022 Limoges Cedex 9

Commission paritaire 1028 S 06646 — ISSN n° 0395-0824. Crédits photos/illustrations : FGDSPCGT

La CGT du conseil départemental de l'Hérault revendique la reconnaissance de l'engagement professionnel

Le syndicat CGT s'est mobilisé pour la revalorisation du RIFSEEP et soutient les cadres de la direction Enfance et famille qui défendent leur mission de « protection de l'enfance ».

Pour l'égalité de traitement du régime indemnitaire pour les A, B et C !

Le syndicat a été saisi par plus d'une dizaine d'équipes ou services au sujet de leur régime indemnitaire.

« Si la négociation du RIFSEEP 1 avait permis d'aller dans le bon sens en réduisant des écarts de rémunérations injustifiés, la proposition de RIFSEEP 2 a mis en colère des centaines de collègues » affirme Benjamin Karchen, le secrétaire général du syndicat.

En effet, la proposition de la collectivité crée des injustices dans les services : « Par exemple, les secrétaires administratives ont la même IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) qu'elles soient en catégorie B ou C. La collectivité considère qu'elles exercent le même niveau de missions » ajoute Benjamin.

Une incohérence que dénonce la CGT et que les syndicats ont unanimement sanctionnée par un vote défavorable au CST. Depuis la grève du 6 février dernier, le syndicat a acté une situation de blocage de la part de l'administration. **La CGT revendique davantage d'égalité de traitement, le respect des fonctions et des grades et une IFSE majorée pour celles et ceux qui sont aujourd'hui lésés.**

Les cadres de la direction de l'enfance et famille dans l'action !

Les cadres demandent le rétablissement de l'exercice de leurs missions, un meilleur pilotage, la reconnaissance de leur place de cadres (expertise, coordination, association opérationnelle aux décisions, paiement de toutes les heures effectuées par leurs équipes, place d'accueil à créer d'urgence).

Réglementairement, les IHST (Indemnités horaires pour travaux supplémentaires, décret 2002-60 du



14 janvier 2002) sont attribuées aux fonctionnaires de catégories B et C.

Les agent-es de catégorie A sont exclu-es de fait sauf s'ils ou elles relèvent de la filière sociale et médico-sociale. Le plafond d'heures supplémentaires est fixé à 20 heures par mois. Dans les faits, la collectivité répond par une augmentation du Complément indemnitaire annuel (CIA), c'est-à-dire la prime à la performance sur des missions de lien social et d'accompagnement éducatif !

« Le CIA n'a pourtant rien à voir avec le paiement des heures supplémentaires qui doivent rester exceptionnelles et qui nécessitent l'accord préalable de la hiérarchie », souligne le secrétaire général.

Les cadres demandent que les heures supplémentaires soient comptées et payées pour leurs équipes (A, B, C) et par spécialement pour eux-mêmes.

Le syndicat n'accepte pas ce travail gratuit qui pourrait conduire au report des congés annuels ou à leur dépôt sur

le compte épargne temps (CET). Avec quelles conséquences sur la santé des agent-es ?

Cela peut aussi cacher le manque d'emploi à temps plein (ETP) quand on sait qu'un-e cadre travaille 44 heures par semaine en moyenne (baromètre annuel UGICT/Viavoice). Tou-ttes les agent-es doivent aussi bénéficier du repos compensateur.

Si la revendication du syndicat pour obtenir le paiement des heures supplémentaires reste légitime, la question de la réduction du temps de travail et d'une politique de recrutement d'emplois qualifiés reste entière. Cela permettrait d'écartier le risque d'épuisement professionnel qui pèse sur les professions du lien social, mais aussi une véritable reconnaissance de la qualité du service public.



À Draveil, la lutte paye !

Dans cette collectivité comme dans toutes les communes de l'Essonne (91) et dans toute la France, les agent·es territoriaux·ales n'en peuvent plus. Ils-elles sont pris·es à la gorge par des conditions d'existence et de travail de plus en plus difficiles. Alors que le gouvernement refuse de rendre obligatoire le versement de la prime pouvoir d'achat dans les collectivités, le syndicat CGT des territoriaux de Draveil a présenté la revendication au maire de la ville.

Après un premier refus, un préavis de grève pour ouvrir des négociations a donc été posé à partir du 15 janvier, avec une fin de recevoir du maire. Le syndicat a alors appelé les agent·es à cinq jours de grève de 11h30 à 13h30 avec la fermeture de toutes les écoles. Résultat : 100% des agent·es des écoles en grève, des manifestations tous les jours à plus de 150 agent·es avec le soutien de nombreux parents d'élève.

Le maire accepte ensuite d'ouvrir des négociations et propose 20% du montant de la prime. Le syndicat s'adresse aux agent·es réunies en assemblée générale qui refusent et décident de continuer la lutte.

On le sait, tous les maires de l'agglomération du Val d'Yerres s'étaient donné le mot : on ne donne pas la prime aux agent·es... La grève de Draveil donne des idées aux agent·es de Juvisy, où la CGT pose à son tour un préavis. Très vite la maire décide d'accorder la prime à hauteur de 50% de son montant !

Au terme de plusieurs réunions de négociations et à la suite de la décision prise à Juvisy, le maire de Draveil donne son accord pour 50% et la négociation de fin de conflit intègre d'autres revendications.

La municipalité accepte d'ouvrir une négociation sur l'IFSE (présentement d'un montant allant 29 à 500 euros pour un même grade !).

La CGT demande un traitement égal par profession, par poste et un montant de base de 400 euros par agent·e. L'accord prévoit la non-application de 50% des retenues sur salaire pour les jours de grève et que le temps restant soit régularisé par des heures de services (rattrapages ou RTT). Le maire accepte aussi la mise en place de groupes de travail sur la souffrance et le mal être au travail. Depuis des années, les contrats des agent·es d'entretien (adjointes techniques) et les animateur·trices sont mensualisés, voir reconduits tous les trois mois. Des bruits courent concernant des risques de « privatisation » des services. La CGT demande l'intégration de l'ensemble des collègues dans la Fonction publique territoriale.

Enfin, et pour la première fois depuis vingt ans, la rédaction d'un protocole d'accord sur les droits syndicaux est acceptée. Prochaine étape : la grève nationale et la manifestation du 19 mars pour le point d'indice à 6 euros, et contre les salaires et les carrières à la tête du client ! La lutte continue !



Faire patte « blanche » avant les élections européennes !

L'extrême-droite c'est tout d'abord le racisme et la xénophobie prônés par la « préférence nationale » ou la « priorité nationale ». Le fait de désigner des boucs émissaires permet de ne pas pointer les vrais responsables de la crise sociale et de ne pas remettre en cause un système capitaliste qui génère toujours plus d'inégalités, y compris en termes d'inégalités femmes-hommes.

Faire peau neuve médiatiquement en conservant les bases

Le FN-RN qui œuvre depuis 2017 a tenté d'apparaître médiatiquement plus propre sur lui. Or, les luttes sociales qui se sont succédé durant les quinquennats de Macron, ont permis de démontrer l'impotence de l'extrême droite.

En 2019, le gouvernement présentait sa première réforme des retraites par points ; Le FN-RN l'a dénoncée tout en argumentant l'augmentation de la durée de cotisations. Le FN-RN a ensuite accompagné toutes les contre-réformes (chômage, aides sociales, économiques...), puis est revenu sur la question de la retraite incluant le recul de l'âge de départ à 64 ans. Pendant toute la période de mobilisation, l'extrême droite a disparu des médias sans prendre de position claire vis-à-vis des travailleuses et travailleurs. Ce n'est qu'après son passage par 49.3 que Le Pen s'est dit scandalisée alors qu'encore une fois, elle préconisait un allongement de la durée de cotisations. Pourquoi cette attitude ? Pour camoufler son soutien sans faille à la politique ultra libérale, tout comme Macron. L'opposition entre les deux n'est qu'illusion, ils sont au service des mêmes ultra-riches ! La connexion se fait sur la loi asile-immigration, où là, c'est Macron qui doit se cacher de porter des idées brunes en faisant son possible pour que les articles les plus inhumains soient retirés du texte qu'il fera adopter.

La marche vers la guerre ne les oppose pas non plus, au contraire, consensus sur les 413 Milliards d'euros de budget

pour la défense et le Service national universel.

La dérive toujours plus droite de Macron n'est pas pour déplaire à l'extrême droite. Sauf une opposition de style, il s'agit pour les deux d'imposer une politique d'austérité massive tout en laissant le bénéfice de dividendes gigantesques aux actionnaires. C'est dans ce contexte que Macron va tenter de mettre un coup supplémentaire à nos garanties statutaires avec le Loi APR (Accès Parcours Rémunération) pour laquelle il aura le soutien de l'extrême droite puisqu'il s'agit là de casser le service public pour mieux le privatiser.

Ne soyons pas dupes, l'extrême-droite a beau dénoncer, critiquer le Macronisme, elle appliquera la même politique ! La différence sera qu'aujourd'hui nous pouvons encore manifester, même si la répression policière est de plus en plus forte à notre rencontre (nous n'avons pas droit aux mêmes égards que les agriculteurs.rices) alors qu'avec les fachos au pouvoir, ce droit serait sévèrement remis en cause.

Les élections européennes ont une incidence forte sur la politique de la France, ne laissons pas les idées brunes se propager !

CONTRE la finance, l'ultra-libéralisme, le racisme, la xénophobie, c'est POUR les droits des travailleuses et travailleurs que nous devons voter. La lutte de classe c'est aussi ça !
No pasaran !

Chronique d'une imposture N°2
LUTTE CONTRE LES IDÉES D'EXTRÊME DROITE

#STOP CAPITALISME RACISME XÉNOPHOBIE SÉGRÉGATIONNISME

FAIRE «PATTE BLANCHE»

L'extrême droite, c'est tout d'abord le racisme et la xénophobie prônés par la « préférence nationale » ou la « priorité nationale ». Le fait de désigner des boucs émissaires permet de ne pas pointer les vrais responsables de la crise sociale et de ne pas remettre en cause un système capitaliste qui génère toujours plus d'inégalités, y compris en termes d'inégalités Femmes-Hommes.

Pour l'extrême droite, l'homme et la femme forment, au sein du schéma d'une famille dite « traditionnelle », le pilier de la Nation. Dans cette famille, les femmes sont réduites à la reproduction et à l'éducation. L'homme, de son côté, y représente la force et l'autorité (la figure du chef de famille). Toutes les tentatives de l'extrême droite adoptent ce positionnement, qu'elles soient religieuses ou fondées sur une supposée « Loi de la nature ».

poncé à des conditions beaucoup plus restrictives que celles prévues dans le cadre d'une modification de la loi. Les principes inscrits dans la Constitution sont le reflet des valeurs fondamentales sur lesquelles repose une société - y compris l'égalité. Le droit à l'avortement fait partie des droits humains et ne peut être remis en cause sans remettre en cause l'ensemble des droits humains. Ces droits concernent des aspects essentiels de la personne liée à son corps, sa sexualité, sa santé, ses relations affectives, ses choix de parentalité. Ainsi, il est essentiel de renforcer le cadre juridique existant pour que, jamais, le droit à l'IVG ne soit remis en cause en France. En effet, plusieurs pays ont régressé et cessé de garantir l'effectivité de ce droit pour les femmes. Même dans les pays où l'avortement est légal, des obstacles peuvent encore exister tels que des procédures particulièrement dissuasives, des coûts élevés, des délais d'attente, des exigences de consentement parental ou conjugal, et la stigmatisation sociale. De même, ce droit est menacé du fait de la montée des extrêmes droites nationales, régionales, du recul des droits des femmes et du conservatisme.

Avril 2024

QUI C'EST UN FANTÔME AVEC L'EXTRÊME DROITE, LES DROITS DES FEMMES SONT EN DANGER !
Attention au féminisme identitaire qui tente une percée !
Depuis quelques années, l'extrême droite prône de nouveaux visages pour adoucir son image, encore associée à une certaine forme de violence masculine. De nouveaux visages qui lui permettent d'attirer d'autres types de regards, notamment des femmes. Néanmoins, elle a été créée à l'initiative d'une poignée d'étudiantes issues de l'extrême droite parisienne. Néanmoins, n'est pas un groupe féministe, elles ne sont pas là pour changer quoi que ce soit à la condition des femmes. Elles servent un discours facho et misogyniste. Le féminisme n'est pas Némésis, ni un instrument de promotion de son idéologie xénophobe.

L'actualité a démontré une nouvelle fois l'importance de notre lutte pour le droit à l'avortement et nous pouvons donc affirmer avec fierté que c'est une victoire historique due à la large mobilisation féministe et progressiste à laquelle la CGT a participé. La France est le premier pays à consacrer le droit de « liberté garantie ». Nous offrons l'inscription du droit à l'IVG dans la Constitution qui avait été purement politique, c'est finalement le terme de « liberté garantie » qui a été retenu par les parlementaires. L'intérêt de la consécration de ce droit réside dans le fait qu'il s'agit d'une norme nationale suprême. Ainsi, sa modification ré-

Sabotage est un flux de production pensée comme une boîte à outils pour comprendre, identifier et déconstruire l'extrême droite. À travers des épisodes qui témoignent des femmes très diverses, une production soignée rendue accessible au plus grand nombre. Une boîte à outils pensée de recul, apprenante et qui agit en amont à travers un podcast et un atelier d'écriture.



EN LIGNE Sabotage : Le podcast qui décrypte la machine de l'extrême droite.
<https://laclameur.org/sabotage/>

EN LIGNE 10 points sur lesquels l'extrême droite relève de l'imposture sociale
<https://www.cgt.fr/actualites/decryptage-extreme-droite/10-points-sur-les-quels-lextreme-droite-releve-de-limposture-sociale>

Après les 8, 19 et 26 mars, préparons un 1^{er} mai de grande ampleur !

Le 8 mars, plus de 200 manifestations organisées en France, des rassemblements, des projections, des AG ..., la journée internationale des droits des femmes, née en 1910, a réuni plusieurs milliers de femmes et d'hommes dans la rue et en grève dont 100 000 à Paris.

Présente dans plusieurs manifestations et actions diverses, notre organisation a, une fois de plus, participé à cette grande journée afin de mettre en avant ses combats féministes.

L'occasion, pour notre fédération, de réaffirmer tout son soutien aux femmes du monde entier qui luttent pour leurs droits et notre solidarité avec toutes ces femmes confrontées à la guerre, à l'exploitation et à la domination, celles qui font face à des bombardements massifs, à l'exode, celles qui sont victimes de viols de guerre et peinent à nourrir leur famille.

A travers le slogan, « un jour sans nous », campagne lancée par les organisations syndicales féministes islandaises, les agentes et les salariées de notre champ se sont mobilisées pour démontrer que « si elles s'arrêtent, tout s'arrête ». Dans la FPT, les inégalités salariales s'élèvent à 19% qui compte 61% de femmes. La mesure de l'égalité salariale, à elle seule, rapporterait 6 milliards de cotisations directement pour notre système de protection sociale, de quoi faire perdurer et garantir celui-ci, si durement attaqué. Or, dans le même temps Macron alloue 416 milliards d'euro sur le budget de la défense, donc pour la guerre. Nous voulons l'égalité maintenant et non en 2186 comme le prévoient certains experts !

« Nous qui sommes sans passé, les femmes, nous qui n'avons pas d'histoire... » disait la chanson en 1971. Si cette chanson dénonçait les conditions des femmes au travers, notamment des violences qu'elles subissent, elle dénonçait aussi la volonté patriarcale de gommer la place des femmes dans l'histoire. Or, les femmes ont toujours été présentes dans les luttes pour obtenir des droits et des libertés, pour obtenir la démocratie et la paix. De Martha Desrumaux, en passant par



Maryse Dumas ou Sophie Binet et bien d'autres encore, toutes ces femmes dirigeantes de la CGT ont démontré que les femmes avaient toute leur place dans le monde du travail et dans le syndicalisme. Pour autant, malgré un taux de syndicalisation important

des femmes dans notre organisation, elles restent encore minoritaires sur les postes à responsabilité. En 2019, notre fédération comptait 49,2% de femmes syndiquées sur 61% de femmes agentes ou salariées de la FPT. Par conséquent notre fédération a mis en place, depuis

au moins deux mandats, la parité dans ses instances dirigeantes (bureau fédéral comme commission exécutive). Une situation dont nous pouvons nous féliciter quand ce n'est pas encore le cas dans l'ensemble de notre organisation !

Le 19 mars, à l'appel de toutes les organisations syndicales, les agentes et les agents des trois versants de la Fonction publique se sont massivement mobilisé.es dans plus de 130 manifestations et rassemblements.

Dans plusieurs secteurs, les taux de grévistes ont atteint, voire dépassé les 30%. Ensemble, les personnels ont dit leur refus de voir leur pouvoir d'achat encore se dégrader par une année 2024 sans aucune augmentation générale. Ensemble, ils-elles ont affirmé leur refus de rémunérations « au mérite », porte ouverte à tous les clientélismes, à l'aggravation des discriminations faites aux femmes, par l'accroissement des primes ne comptant pas pour la retraite de surcroît. Ensemble, ils-elles ont réclamé les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions de service public dans de bonnes conditions, pour

les usager·ères comme pour elles-eux-mêmes, ce qui s'oppose aux coupes budgétaires dans les crédits socialement utiles que la macronie met en œuvre pour 2024 et prévoit pour 2025.

Le gouvernement doit entendre cette forte colère et rompre avec ses politiques d'austérité !

Le 26 mars, les retraité·es des services publics territoriaux, les retraité·es du secteur privé de l'eau, du logement et du funéraire se sont mobilisé·es dans la rue !

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèse lourdement sur le pouvoir d'achat. En deux ans, les produits alimentaires ont augmenté de 29%, le gaz de 80%, l'électricité de 28%.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, le doublement de la franchise sur les médicaments, les consultations médicales, les transports sanitaires et les examens de biologie. Ces hausses de

prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraité·es, beaucoup d'entre eux se privent de couverture sociale, de soins, de loisirs voire de produits de première nécessité.

Le 15 mars 2024, nous avons commémoré les 80 ans du programme du CNR.

À l'occasion de cet anniversaire, la CGT a organisé un colloque intitulé «Ecrivons la suite des jours heureux», au cinéma l'Arlequin. Quelles leçons tirer du programme du CNR dans le contexte actuel, alors que la menace de l'extrême droite est de plus en plus réelle ?



EN LIGNE
Visionner les interventions du colloque sur notre site

<https://www.cgtser-vicespublics.fr/actualite/article/celebration-des-80-ans-du-programme-du-conseil-national-de-la-resistance>





L'exposition des 120 ans de notre fédération est à retrouver sur le site fédéral

120 ans de la Fédération CGT des services publics : l'histoire nous est essentielle !

La FDSP CGT a fêté ses 120 ans d'existence en décembre 2023. A cette occasion, elle a édité une exposition sur l'histoire de la fédération créée par notre IHS pour répondre au souhait de la fédération de commémorer ses 120 ans d'histoire, un ouvrage en deux tomes a également été réalisé.

L'histoire nous est essentielle. Elle nous aide à clarifier et à contextualiser le présent. Connaître notre histoire sociale permet de mieux comprendre ce que l'on vit et la raison de nos combats actuels et futurs.

L'exposition qui a été inaugurée le 6 mars dernier dans le patio central de la CGT à Montreuil lors d'un moment convivial et festif, évoque en douze panneaux 120 ans d'histoire de la fédération CGT des services publics depuis sa création en

1903, à travers les événements qui l'ont jalonnée. Elle témoigne de la richesse de ses activités, de ses engagements, de ses combats, de sa diversité, qui ont marqué son histoire jusqu'à aujourd'hui. Elle sera visible pendant quelques semaines à Montreuil et est disponible sur notre site. Cette exposition a vocation à vous être utile. Elle peut, en particulier, servir de support à des conférences historiques pour lesquelles notre IHS est disponible.

EN LIGNE



Solidarité avec le peuple Palestinien
La Fédération CGT des Services publics signataire de l'Appel urgent des syndicats européens : suspendre l'accord d'association avec Israël

https://www.cgtservicespublics.fr/societe/international/solidarite-avec-le-peuple-palestinien/article/la-federation-cgt-des-services-publics-signataire-de-l-appel-urgent-des?var_mode=calcul

EN LIGNE



Le tract fédéral. Économies sur nos salaires, nos postes, la santé, l'école, nos services publics... mais pas pour les spéculateurs et pour faire la guerre, ça suffit !

<https://www.cgtservicespublics.fr/vos-droits/carrieres-remunerations/remunerations/tracts-afiches-et-4-pages-cgt/article/economies-sur-nos-salaires-nos-postes-la-sante-l-ecole-nos-services-publics>

Appel du collectif jeunes pour le Festi'Red 2024

Le collectif jeunes de la fédération CGT des services publics vous rappelle que se tiendra bientôt la 8^e édition du Festi'Red ! Cet événement se déroulera du 29 au 31 mai 2024 au CCAS de Kaisersberg, dans le Haut-Rhin, dans la région Grand Est.

Au programme de cette édition ; des débats, pour échanger sur la Fonction publique (territoriale, d'État et hospitalière), sur l'immigration, sur les jeunes et retraités-es. Ces trois jours seront riches en échanges mais aussi faits de rencontres et de moments festifs entre jeunes des services publics territoriaux CGT de toute la France. Cet événement permet aux jeunes de s'informer, se former et leur donnent envie de s'investir dans la CGT. Il est essentiel qu'ils soient nombreux-euses à s'y rendre. Pour rappel, un courrier a été plusieurs fois envoyé aux CSD et les inscriptions se font en ligne à cette adresse <https://my.weezevent.com/festired-2024> (clôture le 15 mai). On compte sur vous pour pousser nos jeunes à y participer !

EN LIGNE



Le préavis de grève fédéral pour les journées du 1^{er} au 30 avril 2024

<https://www.cgtservicespublics.fr/les-luttes/actualite-des-luttes-2024/preavis-de-greve-federaux/article/la-federation-cgt-des-services-publics-depose-un-preavis-pour-les-journees-du>



Relevé de décisions de la CEF des 7 février, 6 mars et 4 avril 2024

<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/instances-et-organs-de-la-federation/commission-executive-federale/cef-relevés-de-decisions/>

Les solidarités sont au cœur de notre ADN CGT

Dans notre histoire, les solidarités entre les travailleur·euses, celles entre les actifs·ves et les retraité·es, mais aussi entre travailleur·euses français et immigrés se sont construites dans les rapports de force au travail. Le travail, s'il peut être émancipateur, source de reconnaissance et d'acquisition de savoir faire, est surtout un terrain de confrontation et d'affrontement entre exploitant·es et exploité·es.

Le travail crée des richesses qui devraient être partagées, pour répondre aux besoins et permettre des progrès sociaux et scientifiques bénéficiant tant aux êtres humains qu'à la nature. Or les choix politiques et économiques, imposés par celles et ceux qui confisquent tous les pouvoirs, ne vont pas dans ce sens. Le profit et la rentabilité financière du capital exigent, selon elles-eux, tous les sacrifices pour les autres et la planète. Le rapport au travail et à l'emploi s'en trouve alors fracassé et plonge dans la pauvreté de nombreux travailleur·euses, y entraînant par répercussion de nombreux·euses retraité·es.

L'ensemble de ces éléments a contribué à affaiblir l'esprit de solidarité. Cela s'est accompagné de campagnes nauséabondes, visant à opposer toutes les catégories, les actifs·ves contre les retraité·es, les femmes et les hommes, les travailleur·euses français·es et immigré·es, les fonctionnaires et les salarié·es du champ privé. Les idées d'extrême droite se propagent et figurent désormais dans les programmes des libéraux qui se délectent de l'éclatement de la société pour poursuivre leurs objectifs.

Or dans notre histoire, les solidarités

entre travailleur·euses se sont construites dans le rapport au travail. C'est bien dans ce cadre que nous construisons les solidarités, sans lesquelles, il ne peut y avoir de rapport de force suffisant pour sortir de la crise sociale.

Toute la société est concernée et à fortiori les retraité·es. Nombreux·euses sont celles et ceux qui mesurent l'apport de la Sécurité Sociale et des retraites par répartition, assise sur le salaire socialisé prélevé sur la part des richesses que nous créons tant que nous sommes en activité. Nous ne pouvons laisser ce bien social conquis indissociable de la solidarité intergénérationnelle être remis en cause au grès des différents gouvernements et de leurs contre-réformes.

La tâche est immense car la fragmentation du monde du travail, atomisation du travail même sur secteurs professionnels a transformé les rapports entre les salarié·es de plus en plus isolé·es les un·es des autres professionnement, sur des horaires décalés et éclatés géographiquement. Pourtant il nous faut aller rencontrer ces salarié·es, les retraité·es pour leur faire connaître nos préoccupations et nos propositions pour sortir de la crise sociale, mais aussi de celle du sens.

Les retraité·es veulent construire l'avenir aux côtés de toutes les générations nouvelles, avec leurs propres revendications. C'est bien là tout l'enjeu de la syndicalisation des retraité·es.

Le Tous Ensemble reste le mot d'ordre le plus pertinent pour aboutir au mieux Vivre Ensemble !





Continuité syndicale actif·ves - retraité·es, agissons ensemble et sans tarder !

Au sein de l'OCDE, la Fonction publique représente souvent le premier employeur national. Le vieillissement de la population, qui va s'amplifier lors des futures décennies, n'est donc pas sans conséquence sur les besoins de la population, mais aussi sur le vieillissement des salarié·es, dont celles et ceux des administrations publiques.

Cette situation se confirme rapidement dans la Fonction publique, en France. Selon le rapport sur l'état de la Fonction publique de 2023, la Fonction publique territoriale est particulièrement concernée par le vieillissement de ses effectifs : le nombre de fonctionnaires âgé·es de 50 ans et plus dans la FPT est en très forte progression depuis 1992 et atteindrait 49% des effectifs d'ici une décennie.

Depuis 2011, la part des agent·es d'au moins 50 ans progressent plus fortement dans la territoriale dû à un départ en retraite plus tardif que dans les deux autres versants dont de nombreux corps ou cadres d'emploi bénéficient de retraite anticipée pour pénibilité, insalubrité, risques professionnels, etc.

Entre 2011 et 2021 dans la Fonction publique et les trois versants confondus, la part des agent·es ayant 50 ans ou plus a augmenté de 9 points. Cette part représente 13 points dans la territoriale.

Fin 2020, plus d'un·e agent·e sur quatre de la Fonction publique territoriale avait 55 ans ou plus, contre un·e sur six en



2010, soit 25,8%. Celle-ci est nettement supérieure à celle de la FPH (17,3%) et de la FPE (18,4%), comme de celle du secteur privé (17%).

L'âge moyen élevé et en progression des agent·es territoriaux·ales, amènera des vagues importantes de départ en retraite d'ici 2030, estimée à 40% des effectifs territoriaux. Dans certaines

collectivités, ce pourcentage dépassera les 50%. Ce diagnostic a conduit notre fédération et son UFR à faire de l'enjeu de la continuité revendicative/continuité syndicale actif·ve-retraité·e une des priorités du mandat.

La syndicalisation des retraité·es et futur·es retraité·es doit être appréhendée par toute la fédération.

Il s'agit de travailler concrètement et efficacement à la syndicalisation des futur-es retraité-es.

Le défi est de taille car depuis 10 ans, la syndicalisation CGT des retraité-es est en baisse. Le nombre d'adhérent-es au niveau confédéral a reculé de 22 500 syndiqué-es retraité-es, alors que le nombre de retraité-es ne cesse d'augmenter dans la population.

Ce n'est pas le cas au niveau de notre UFR qui connaît une progression régulière encore confirmée sur les derniers exercices, mais cela n'est malheureusement pas encore au niveau de ce qui est nécessaire.

Il nous faut amplifier le travail sur la continuité revendicative et syndicale, mais aussi impulser une campagne de syndicalisation pour accueillir de nouvelles et nouveaux syndiqué-es, à l'image des 1 500 nouvelles adhésions réalisées ces derniers mois.

Plus largement, il faut poursuivre la réflexion sur le sens du militantisme retraité, nécessairement différent de celui des actif-ves. Un militantisme souvent construit au sein de la branche professionnelle, de l'entreprise ou de l'atelier, mais aussi ancré sur le lieu de vie, lié à la question essentielle du niveau de vie, prenant compte tous les sujets

de société avec le prisme de la place des retraité-es dans société. La prise en charge du vieillissement, de l'aide à l'autonomie et de la fin de vie sont des enjeux fondamentaux sur lesquels il nous faut peser.

Notre fédération et son UFR ne partent pas de rien. Les décisions prises tant au 13^e congrès fédéral en novembre dernier, qu'à la dernière conférence de l'UFR en avril 2022 sont là pour en attester.

L'organisation territoriale des retraité-es au sein de notre fédération, assise essentiellement sur les sections syndicales des retraité-es rattaché-es aux

syndicats des actif-ves ou le rattachement des syndiqué-es retraité-es au sein d'un syndicat multi-pro n'est pas suffisante. Elle laisse de côté un nombre important de retraité-es

C'est fort de ces éléments qu'un groupe de travail composé de camarades du pôle QVS de la fédération et de camarades du bureau de l'UFR a été constitué afin de procéder à un état des lieux, puis à formuler des propositions.

Pour élargir notre réflexion et enrichir notre plan d'actions, un temps de débat est programmé à l'occasion du CNF du mois de mai prochain.



Syndicalisation des retraité-es : les décisions de la fédération et de son UFR

13^e congrès fédéral novembre 2023
Thème 2. Fiche 13.

Le 13^e congrès décide :

- « de tout mettre en œuvre pour qu'une organisation spécifique aux retraités existe dans chaque département, dans chaque région » (Ligne 454) ;
- « de favoriser la mise en place de référent-es UFR dans chaque CSD et CFR » (Ligne 455) ;
- « d'agir auprès des syndicats pour que les retraité-es soient déclaré-es comme tel-les lors des versements des cotisations » (Ligne 456) ;

13^e conférence de l'UFR avril 2022

- « quoi qu'il en soit, il nous faut aussi répondre à un enjeu majeur de notre syndicalisme d'aujourd'hui qui est l'éparpillement des individuels adhérents communément appelés « isolés ». Toutes et tous les syndiqué-es retraités doivent être intégrés dans un syndicat et si possible dans une section de retraité avec l'aide de la CSD, de l'UL, de l'UD. Ces strates géographiques doivent favoriser la rencontre entre camarades et leur permettre l'organisation la plus efficace pour l'activité CGT de proximité et nationale » Document d'orientation. Fiche 13. Paragraphe 438.

- « Nous insistons sur le droit des retraités à choisir le lieu et la forme pour leur adhésion. Dans ce sens, nous devons créer partout les conditions les mieux adaptées aux différentes situations sociales, syndicales, géographiques où chaque retraité trouve le lieu d'accueil dont il a besoin et propice à son militantisme dans un cadre démocratique. » Paragraphe 438

Urgence CNRACL !

La CNRACL assure la couverture des risques de vieillesse et d'invalidité des agent-es titulaires de la Fonction publique territoriale et de la Fonction publique hospitalière, soit 2,2 millions de cotisant-es dont 56 % de la FPT. Il s'agit du deuxième régime de retraite de base dans notre pays, représentant environ 8% des cotisant-es. La CNRACL est confrontée à une situation financière qui ne cesse de se dégrader et s'accélère même ces dernières années.

Le rapport démographique est passé de 4,53 cotisant-es pour un-e retraité-e en 1980 à 1,44 cotisant-e pour un-e retraité-e en 2022, avec une tendance continue à la baisse. Dans les prochaines années, sous l'effet conjugué des départs à la retraite d'ici 2030, 40% des territoriaux-ales partiront à la retraite. Nous pourrions arriver très vite à un rapport démographique négatif avec plus de retraité-es que de cotisant-es.

À cela s'ajoute une faible dynamique des recettes due essentiellement :

- à la faiblesse des rémunérations, gel de la valeur du point, inégalité salariale entre les femmes et les hommes, non-reconnaissance des qualifications, tassement de la grille de rémunération ;
- au poids du régime indemnitaire dans le traitement ;
- au développement de l'emploi contractuel et des titulaires à temps non complet (seuil d'affiliation inférieur à 28 heures) ne cotisant pas à la CNRACL ;
- à la compensation inter-régimes (prélèvement au titre de la solidarité vers les régimes déficitaires. Cette compensation démographique inter-régimes s'est déjà élevée à plus de 80 milliards d'euros cumulés) ;

Malgré la hausse au 1^{er} janvier 2024 de 1% de la cotisation versée par les employeurs, le COR dans son rapport de juin 2023 estime que le déficit de la caisse pourrait atteindre 10,9 milliards à l'horizon de 2030. Cette situation amène la CNRACL à avoir recours à l'emprunt, afin de garantir le paiement de nos pensions. Les frais liés à cet emprunt s'élèvent à 110 millions d'euros en 2023. Cela a conduit les ministres de tutelles (Travail, Santé, Comptes publics et Collectivités territoriales) à diligenter



une mission auprès des inspections générales (Finances, Administration et Affaires sociales), avec un rapport attendu pour le deuxième semestre 2024. Il convient de ne pas attendre les conclusions de cette expertise pour agir. D'autant plus que nous ne pouvons pas déconnecter la situation de la caisse, des conséquences de la réforme régressive de 2023.

Face à cette situation, la commission exécutive fédérale réunie le 6 mars 2024 a décidé d'une campagne d'information et de mobilisation, avec un engagement et une détermination de toute la fédération.

Le devenir de la casse de notre retraite est avant tout l'affaire des actif-ves, même si les retraité-es ont, bien entendu, leur place et toute leur place dans le processus de mobilisation. Suite à un débat, la CEF a validé un plan de travail et d'action ambitieux portant sur une campagne

d'information, d'interpellation et de mobilisation. Il s'agira dans un premier temps d'informer largement les affilié-es actif-ves et retraité-es sur la situation de la caisse, de faire connaître nos propositions, d'interpeller les élus locaux, nationaux et le gouvernement, ainsi que d'appeler à la mobilisation afin d'obtenir des recettes supplémentaires.

Pour cela, nous porterons nos revendications à savoir :

- L'égalité salariale entre les femmes et les hommes ;
- La reconnaissance des qualifications avec une refonte de la grille indiciaire ;
- L'intégration des primes dans le traitement à travers la grille indiciaire ;
- L'augmentation de la valeur du point d'indice à 6 euros ;
- La suppression des dispositions issue de la loi d'août 2019, plus

particulièrement celles concernant les contractuel·les ;

- L'abaissement du seuil d'affiliation à 17 h par semaine pour les titulaires ;
- Des moyens financiers à la hauteur des besoins pour les collectivités territoriales et les établissements hospitaliers ;
- La révision de la compensation inter-régimes et le remboursement des sommes versées au titre de la surcompensation.

Dans un second temps, une réflexion devra être menée sur l'IRCANTEC et la RAFFP avec les fédérations concernées et la confédération. Cette campagne devrait être menée avec la fédération de la Santé en lien avec la confédération et l'UFSE.

Concernant le plan de travail et de communication, la CEF a validé également les éléments suivants :

- Publication de supports de communication de masse : état des lieux, argumentaires, propositions CGT ;
- Rédaction d'une note à l'attention de nos syndicats, CSD, CFR ;
- Rencontre avec la fédération de la Santé, avec les administrateur·trices et les deux UFR respectives en y associant la confédération et l'UFSE ;
- Rencontre intersyndicale ;
- Interpellation du gouvernement et des employeurs ;
- Mobilisation.

À LIRE

La CNRACL. Une histoire des retraites des agents des fonctions publiques territoriale et hospitalière

Mission des Travaux historiques de la Caisse des dépôts et consignations

Éditions P.A.U, 1994, 290 pages

En 1945, époque décisive de la généralisation de la protection sociale en France, la création de la CNRACL concrétisait le lent processus de mise en place de caisses de retraites locales amorcé au début du dix-neuvième siècle, mais également les différentes tentatives de création de régimes de retraites obligatoires, initiés mais non réalisés tout au long de la première moitié du vingtième siècle. Dans sa volonté d'unification, la nouvelle Caisse de retraites traduisait un début d'affirmation et de reconnaissance de la spécificité de la fonction publique locale et hospitalière. Par la même, elle marquait également le point de départ de nouveaux rapports financiers avec l'Etat. Après deux premières décennies d'incertitudes et de tâtonnements, dus à un rapport démographique fragile et aux difficultés qu'il impliquait, dans un contexte global de développement communal instable, la Caisse a connu sans interruption une progression régulière de ses effectifs cotisants. Cet ouvrage vise à replacer la Caisse de retraites dans une perspective historique pour mieux la faire connaître.



EN LIGNE

Note relative à l'audition du 4 avril 2024 sur la situation de la CNRACL



<https://www.cgtser-vicespublics.fr/militants/instances-paritaires/cnracl/article/cnracl-note-relative-a-l-audition-du-4-avril-2024-sur-la-situation-de-la-cnracl>



Un collectif jeunes renforcé, c'est l'avenir de la CGT

A la suite de son 11ème congrès à Poitiers en 2015, notre fédération a décidé de relancer un collectif jeunes. Les camarades les plus jeunes du congrès (agés de moins de 35 ans) ont été conviés à une première réunion dans les locaux de Montreuil. Au fur et à mesure des années, ce collectif s'est étoffé et est devenu très actif au sein de la fédération jusqu'à pérenniser un évènement, maintenant connu de beaucoup, le Festi'Red qui a permis l'investissement de nombreux.es militant.es partout sur le territoire.

Le Festi'Red c'est quoi ? «R» pour Rassemblement, «E» pour Égalité, «D» pour Diversité. C'est un évènement de deux jours entre camarades de moins de 35 ans qui viennent de toute la France avec des rencontres, des débats et de la musique. Cela fait maintenant 8 ans qu'il existe et qu'il a fait ses preuves. À la suite de cet évènement sur plusieurs années, des jeunes sont revenu.es dans leur syndicat, ayant envie de s'investir et de prendre des responsabilités en territoire, dans l'interpro ou au national.

La jeunesse à l'offensive ! C'est le slogan de la 8^e édition du Festi'Red 2024. Cette année l'évènement se déroulera à Kaysersberg dans le Haut-Rhin (68) du 29 au 31 mai 2024. Un évènement qui prend de l'ampleur puisque le festival va accueillir plus d'une centaine de participant.es. **Pour le collectif jeunes, il s'agit là, de la preuve que le Festi'Red a déjà créé une dynamique et une envie auprès des jeunes** qui grandit au fur et à mesure des années. Il commence même à faire parler de lui comme un évènement qui a toute sa place et son importance à la CGT.

Au programme, un premier débat sur la Fonction publique avec des intervenants des trois versants (État, hospitalier et territorial), un second sur l'immigration avec des intervenant.es européen.nes, des associations, un.e membre du bureau confédéral. Et pour finir, un troisième débat Jeunes-Retraité.es avec la participation de membres de notre UFR, une camarade d'un collectif jeunes du Loiret et une sociologue.

Le choix de ces débats correspond bien à l'actualité nationale du moment, avec la loi immigration dite «loi de la honte» promulguée en janvier 2024,

ainsi que le mépris du gouvernement pour la Fonction publique avec la loi de la transformation et de la Fonction publiques. Pour finir, deux générations qui ont des combats communs, car on est jeune puis on devient vieux, pourtant deux générations qu'on oppose sans cesse.

Le Festi'Red est un évènement plein de rencontres enrichissantes qui donne un élan de courage pour lutter contre la politique d'austérité que les jeunes subissent jour après jour.

Depuis le 53^e congrès confédéral, la nouvelle direction, impulsée par Sophie Binet laisse toute la place aux jeunes dans notre organisation. En effet, la nouvelle commission jeunes de la confédération a permis d'intégrer notre collectif jeunes fédéral aux travaux confédéraux.

Dans ce cadre, les jeunes se sont immédiatement mis au travail depuis fin 2023 sur des sujets essentiels à notre activité, mais également afin de défendre les salariés et la jeunesse et gagner de nouveaux droits. La responsabilité des tournées saisonniers (hiver et été) a été confiée aux jeunes militant-es, car comme le dit si bien notre slogan, le travail n'a pas de saison.

Dans quel objectif ? Il est important d'aller régulièrement à la rencontre des salarié-es saisonniers des secteurs public et privé tout au long de l'année. De nombreux-euses jeunes sont souvent recruté-es pour pallier aux congés ou pour une activité ponctuelle des collectivités ou entreprises. Sauf que tout n'est pas si blanc sur les pistes de ski ! Bien souvent les contrats de travail sont non réglementaires voire même inexistantes ou caducs. Coté paye, là aussi les billets ne tombent pas du ciel comme la neige:

- Rémunération au rabais
- Heures supplémentaires non payées
- Congés supprimés

Faut-il parler des conditions d'hébergement ?

Là aussi nous touchons le sommet. Par manque de logements ou de prise en charge par l'employeur, de nombreux-euses salarié-es dorment



**Le travail n'a pas de saison :
notre collectif jeunes à la rencontre des saisonniers**

dans leurs voitures ou entassé-es dans des studios. Pour la CGT impossible de concevoir que nous pourrions oublier sur notre chemin tous les salariés, souvent précaires, sans même les informer de leurs droits.

Le premier déploiement hivernal s'est déroulé du 2 février au 29 mars. Nous nous sommes déployé-es dans 6 stations et nous avons rencontré de nombreux-euses salarié-es et agent-es. Plusieurs contacts en vue d'un accompagnement en territoire ont été recensés et permettront peut-être le renforcement de notre organisation par la syndicalisation.

Les jeunes à la rencontre de la jeunesse au Brésil

Suite à la participation de Joao Buonavita (un camarade du syndicat Brésilien CUT au service public de Sao Paulo) au Festi'Red 2023, celui-ci a invité le collectif jeunes à participer au congrès national de la CUT qui a eu lieu à Sao Paulo du 19 au 22 octobre 2023. Après validation de la fédération, 2 camarades ont été mandaté-es pour représenter le collectif jeunes de notre fédération.

Avec une délégation internationale composée de 120 délégué-es d'un grand nombre de pays, **les jeunes militant-es ont échangé durant quatre jours sur leur action syndicale dans leurs pays respectifs.**



Au Brésil, on constate une sous-représentation des femmes et des jeunes dans les institutions démocratiques. Le déclin de la confiance dans la démocratie est malheureusement un problème international central dans la période. Un recul de la démocratie se traduit systématiquement par un recul des syndicats. Pour nos camarades brésiliens, les priorités sont de lutter contre les inégalités et augmenter les adhésions syndicales dans leur pays.

Le collectif jeunes a pu discuter longuement avec les jeunes du syndicat CUT des territoriaux de Sao Paulo, pour échanger sur le fonctionnement de nos syndicats respectifs mais également aborder des problèmes spécifiques de la jeunesse et les luttes communes qui sont très nombreuses. **S'est fait ressentir la même envie de faire bouger les choses en poussant les voix de la jeunesse.**

Le collectif jeunes continue de militer pour une CGT forte, jeune et massive.

La syndicalisation de la jeunesse est un enjeu majeur que nous devons porter collectivement à tous les niveaux de notre organisation. Des appels aux manifestations, des tracts, des affiches sont régulièrement produits par le collectif. Le collectif est aussi présent dans des événements comme la fête de l'Humanité ou la marche des Fiertés.

Vous pouvez suivre toutes leurs infos sur leurs réseaux - Facebook et Instagram @jeunes.fdsp.cgt



Les jeunes de la CGT à l'Assemblée nationale !

Le 22 janvier dernier, nos camarades Andrew RENAULT et Nawel BENCHLIKHA (responsable de la commission jeunes confédérale), participaient à la 1^{ère} séance plénière du Conseil d'orientation des politiques de jeunesse à l'Assemblée Nationale. Le COJ permet de débattre, proposer et faire entendre notre voix sur des sujets essentiels de notre société notamment sur l'insertion des jeunes, l'éducation populaire et la transition environnementale.



Cette première séance a déjà permis d'aborder des dossiers importants tels que le BAFA ou le service civique. Un échange a porté sur la mort de Nahel Merzouk, qui a souligné les conséquences politiques de la fragilisation des corps intermédiaires dans les quartiers populaires et le caractère hétérogène des émeutes. D'autres thèmes vont être abordés : les difficultés d'accès au logement,

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sous-mains de justice, la précarité du monde du travail...

Comme à son habitude, notre organisation sera force de proposition pour améliorer l'avenir des jeunes dans notre société, leur garantir une juste rémunération et leur permettre de gagner leur émancipation.

EN LIGNE



Inscriptions au Festi'Red ouvertes jusqu'au 15 mai 2024 !
Un courrier a été envoyé à toutes les

CSD avec les informations.

<https://my.weezevent.com/festired-2024>

Restriction du droit de grève en vue dans les communes de moins de 10 000 habitants ?

Dans une question écrite au ministre de l'intérieur (n°13452 au Journal Officiel du 5 décembre 2023), une députée LR s'attaque au droit de grève dans les communes de moins de 10 000 habitants.

En effet, cette députée s'inquiète du fait que les agent-es en grève n'ont aucune obligation de déposer un préavis, contrairement aux communes de plus de 10 000 habitants pour lesquelles le délai de préavis est de 5 jours. Cette absence de prévenance pénalise, selon elle, fortement les petites communes et rend impossible toute anticipation et gestion du maintien des services à la population si le taux de grévistes est élevé. La députée interroge le ministre sur ses intentions pour contrecarrer les effets de l'absence de délai de prévenance en cas de grève dans les communes de moins de 10 000 habitants, notamment dans les services municipaux périscolaires.

Dans sa réponse publiée au JO du 19 mars 2024, le ministre rappelle que le droit de grève est un principe à valeur constitutionnelle, qui doit cependant être concilié avec le principe de continuité du service public, également principe à valeur constitutionnelle.

La Constitution renvoie à la loi le soin d'encadrer ce droit de grève. Ainsi, l'article L. 114-1 du Code général de la Fonction publique prévoit que les agents publics exercent le droit de grève dans le cadre des lois qui le réglementent, en l'espèce, les dispositions des articles L. 2512-1 à L. 2512-5 du Code du travail relatif à l'exercice du droit de grève dans les services publics. Si la cessation concertée du travail doit ainsi être précédée d'un préavis émanant d'une organisation syndicale représentative au niveau national, cette règle ne s'applique pas aux agents des communes de moins de 10 000 habitants (article L. 114-2 CGFP).

En l'absence de disposition particulière réglementant l'exercice du droit de grève au-dessous de 10 000 habitants, ces agents ne sont donc tenus au respect d'aucune des dispositions du Code



du travail (QE AN n° 105638 du 14 juin 2011, p. 6286).

La loi de transformation de la Fonction publique, qui a introduit par son article 56 la possibilité de fixer, par accord négocié, les conditions permettant de garantir la continuité de certains services (dont l'accueil périscolaire) et les conditions d'organisation en cas de grève, ne trouve pas non plus à s'appliquer à ces communes. En outre, aucun service minimum d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps périscolaire n'est prévu par la réglementation, et ce en dehors de toute condition de seuil démographique.

Toutefois, précise le ministre, le Conseil d'État considère que l'absence de réglementation ne peut avoir pour conséquence d'exclure les limitations apportées à l'exercice du droit de grève pour en éviter un usage abusif ou contraire à l'ordre public. L'autorité territoriale peut ainsi prendre les mesures pour assurer

le bon fonctionnement des services publics essentiels, sous le contrôle du juge de l'excès de pouvoir, les collectivités de moins de 10 000 habitants étant tenues par les principes imposant le fonctionnement et la continuité des services publics, tout comme les collectivités de plus de 10 000 habitants.

Il revient donc en premier lieu à l'autorité territoriale, avant de restreindre l'exercice du droit de grève, de rechercher par tout autre moyen si des agents non-grévistes peuvent être mobilisés pour assurer la continuité des services publics.

En second lieu, le ministre indique que l'autorité peut mettre en œuvre des mesures de restriction du droit de grève en s'inspirant du Code du travail, sous le contrôle du juge administratif, qui appréciera le caractère essentiel du service public en cause ou l'atteinte à l'ordre, à la sécurité ou à la salubrité publics.

Appel à candidature pour les collectifs fédéraux

Les collectifs fédéraux ne peuvent fonctionner que par l'engagement des organisations de la fédération. Merci de solliciter les camarades pour l'inscription dans nos collectifs et nos secteurs. D'autres appels à candidatures suivront à mesure de la validation des feuilles de route.

Les collectifs fédéraux mènent, à partir de leur feuille de route et d'un budget prévisionnel validés par la CEF, un travail de réflexions, d'analyses, de propositions pour les syndicats et la direction fédérale à l'appui des orientations décidées en congrès.

Tu trouveras ci-dessous une première liste des collectifs fédéraux pour lesquels des candidatures sont sollicitées. Les candidatures doivent être adressées au pôle QVS fédéral (qvs@fdsp.cgt.fr) au moyen de la fiche de mise à disposition en précisant les moyens accordés au ou à la camarade par l'organisation qui le ou la mandate ou la CSD qui accorde les heures.

Collectifs relevant du pôle communication

- Le collectif « Numérique »
- Collectif « Tractothèque-Kiosquethèque »

Collectifs relevant du pôle qualité de vie syndicale

- Animation des Lutttes et Sécurité
- Démarche confédérale
- Syndicalisation
- Elections professionnelles

Collectifs relevant du pôle revendicatif

Collectifs thématiques

- Lutte contre les idées d'extrême droite
- Femmes-Mixité
- Jeunes
- Spectacle vivant
- Formation professionnelle

Dans le cadre des Politiques publiques :

- Eau et assainissement
- Logement social
- Funéraire
- Transports et voiries
- Collecte et traitement des déchets
- Lycées et collèges
- Aménagement du territoire. Enjeux économiques, environnementaux et sociaux

Précarité statutaire – transversalité avec l'ensemble des collectifs (temps partiels imposés/ contractuels)

- Carrière Rémunération
- Santé et sécurité au travail
- Retraite
- Protection sociale
- Comité d'Activités Sociales et Culturelles (CASC) / CSE – memorandum revendicatif

Collectifs par filière territoriales et branches du secteur privé

- Administrative
- Technique
- Médico-sociale
- Culturelle
- Sportive
- Animation
- Police municipale
- SDIS
- Branche FP2E (eau et assainissement)
- Branche Logement social
- Branche Funéraire (Thanatologie)

EN LIGNE

Les formulaires de mise à disposition



<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/vie-syndicale-federale/fonctionnement-des-collectifs/article/appel-a-candidature-pour-les-collectifs-federaux>

EN LIGNE

Le Guide n°920 (pages 17-18)



<https://www.cgtservicespublics.fr/militants/publications-documentation/le-guide-de-la-federation/article/guide-no920-i-fevrier-2024>

Débat entre la jeunesse et les retraité·es au Festi'Red 2024

Le 30 mai 2024, lors du Festi'Red (organisé depuis huit ans par le collectif jeunes de la fédération CGT des services publics), un débat sera organisé entre les jeunes et l'UFR CGT (Union fédérale des retraité·es). Ce débat mettra en lumière les problématiques propres à chaque génération mais également les combats communs.

La parole aux participant·es :
Laure Denat, membre du collectif jeunes du Loiret, intervenante au débat Jeunes-retraité·es du Festi'Red 2024 :

« Le militantisme de la jeunesse est central dans l'organisation des luttes, pas seulement parce que la jeunesse est la relève de nos ancien·nes militant·es. C'est aussi central parce que nous avons un devoir de mémoire, sur les luttes mené·es qui ont été fructueuses et qui nous ont permis de jouir de nombreux acquis sociaux tels que les congés payés pour n'en citer qu'un.

C'est aussi central parce que nous devons tou·tes nous interroger sur notre système de retraites et sur la responsabilité de la Macronie dans l'effondrement de celui-ci, tant pour les générations qui bénéficient actuellement de la retraite ou vont en bénéficier très prochainement, que pour les jeunes, qui à peine dans la vie active, voient leur futur bousillé sous la botte du gouvernement.

C'est aussi central parce qu'adhérer à la CGT c'est avant tout adhérer à une confédération, synonyme de rassemblement, de syndicat de masse et de convergence des luttes. Cette convergence, je la vois aussi dans le partage intergénérationnel des savoirs, des compétences, de l'expérience et des souvenirs de luttes qui sont formateurs tant pour nos jeunes que pour nos retraité·es. L'expérience de nos retraité·es et les nouveaux modes de luttes de la jeunesse constituent à mon sens une rencontre et non pas une opposition. C'est aussi central parce que la jeunesse est aujourd'hui militante, mais éloignée du syndicalisme, et que nous devons



nous questionner collectivement sur ce qui l'éloigne de la CGT en s'inspirant des luttes à succès menées par nos camarades retraité·es et par leur expérience de terrain, mais aussi en écoutant les aspirations des nouvelles générations et en essayant de réinventer nos luttes.

En définitive, la CGT de par sa dimension humaniste a tout intérêt à valoriser les initiatives des sections des retraité·es et des collectifs jeunes, car ces deux espaces sont faits pour se rencontrer. Les collectifs jeunes ne sont pas les jeunes d'un côté et la CGT de l'autre, mais bien les jeunes DANS la CGT, ce qui me semble être tout autant le cas pour les retraité·es. Avec ou sans emploi, avec ou sans expérience, la CGT est le syndicat de tou·tes ! »

Michel Caussemille, membre du bureau de l'Union fédérale des retraité·es de la fédération CGT des services publics, intervenant au débat Jeunes-retraité·es :

« Pour ce débat au Festi'Red 2024, des questions peuvent se poser, que viennent faire les retraité·es dans un Festi'Red jeunes ? Quel intérêt commun ? Si nous partageons le fait que nous retraité·es, nous avons été jeunes et jeunes actif·ves et qu'elles et ils seront tou·tes un jour à la retraite, nous partageons beaucoup d'autres choses en commun.

La retraite, pour beaucoup d'entre elles-eux, semble loin, très loin, mais aussi conscient·es qu'il faut se battre pour la conserver,

elles et ils ont été nombreux·ses dans les manifestations du premier semestre 2023, lors des 14 journées d'actions. Malgré toutes ces manifestations et actions qui ont mobilisé plusieurs millions de personnes au niveau national et en territoires, le gouvernement a imposé son projet de loi par le 49.3 sans débat à l'Assemblée nationale et foulant aux pieds la mobilisation et le rejet de ce projet par plus de 70% des françaises et des français.

Notre débat nous permettra d'échanger sur : la retraite on la prépare quand ? quelle pension ? combien d'annuités ? l'âge du départ ? quelles revendications en tant que retraité·es ? la CNRACL en danger ? Et bien d'autres questions qui animeront ces échanges, rendez-vous au 29 mai pour le débat. »

Le pouvoir d'achat des retraité·es en baisse continue !

Le candidat Macron s'était engagé à « protéger le pouvoir d'achat des retraité·es ». Il n'a cessé depuis de le réduire. Face au contexte inflationniste, une grande partie des Françaises et des Français, actif·ves ou retraité·es des secteurs publics et privés subit de plein fouet cette crise économique.

En effet, les fins de mois sont difficiles, l'inflation explose (+ 40% sur les produits alimentaires, plus 10% sur l'électricité au mois de février, sur le gaz, le carburant...). On peut évaluer une hausse des prix à la consommation de 4,9% en moyenne en 2023 et même de 6,9% pour l'alimentation depuis 2021 !

Preuve que l'inflation est galopante, le SMIC a déjà été, comme le veut la loi, revalorisé quatre fois depuis le début 2022. Le choix devient de plus en plus difficile de remplir son frigo, payer son loyer, payer son électricité, son chauffage. Souvent, il faut faire un choix en délaissant notamment la culture et les loisirs et pour certain·es se soigner n'est même plus possible faute de mutuelle bien trop chère.

Beaucoup de retraité·es vivent en dessous du seuil de pauvreté une fois déduites toutes les dépenses incompressibles en perpétuelle augmentation depuis des années.

Les pensions pour une grande majorité d'entre nous ne nous permettent plus de vivre dignement, sans faire de misérabilisme, celle-ci ne correspondent pas à toute une vie passée à travailler.

Malgré une revalorisation en 2023 de 5,3% des retraites de base, rien n'est prévu au titre de l'année 2024, alors que le niveau d'inflation prévue pour cette année serait autour de 3,7%, se traduisant par la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat des retraité·es. Mois après mois, le décalage entre montant des pensions et évolution des prix s'accroît. Ces hausses des prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraité·es et beaucoup se privent de couverture sociale.

En 2023, 50% des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions inférieures au



SMIC brut mensuel, 20% ont une retraite autour de 1000 euros dont 74% sont des femmes ayant eu des carrières hachées. Aujourd'hui 1,7 millions de retraité·es sont sous le seuil de pauvreté.

Alors que dans le même temps c'est le Jackpot pour les actionnaires de CAC 40. En 2023 ces entreprises ont versé 97,1 milliards d'euros de dividendes, soit une hausse de 40% en 2 ans. Les quatre milliardaires français les plus riches et leurs familles – Bernard Arnault LVMH (174,53 milliards), Axel Dumas Hermès (133,62 milliards), Gérard et Alain Wertheimer Chanel (89,46 milliards) et Françoise Bettencourt-Meyers (80,89 milliards) – ont vu leur fortune augmenter de 87% depuis 2020 ! L'héritière Françoise Bettencourt est devenue la première femme milliardaire au monde.

Le président de la République et son gouvernement persistent à ne pas vouloir changer de politique sociale. Lors de sa dernière intervention télévisée,

Emmanuel Macron a donné le cap à son Premier ministre : pas touche au capital, les Françaises et les Français, doivent payer la note du « coûte que coûte ».

Les chiffres parlent ! L'argent existe ! D'autres choix économiques et sociaux existent, revendiquons une autre redistribution des richesses.

L'UFR CGT des services publics s'est mobilisée :

le 8 mars, pour en finir avec les inégalités subies par les femmes actives et retraitées.

Le 19 mars, avec les actif·ves pour gagner la lutte sur les salaires et les pensions.

Le 26 mars, les retraité·es dans la rue, pour un véritable pouvoir d'achat

Après un 8 mars historique, la lutte pour l'égalité femmes-hommes continue !

Ce 8 mars 2024, plus de 200 000 personnes ont participé aux plus de 200 manifestations et rassemblements dans toute la France.

Dans les collectivités territoriales, certains exécutifs ont continué à transformer la journée internationale de lutte pour les droits des femmes en « fête de la femme ».

D'autres, un peu mieux inspirés, ont produit une vidéo pour « valoriser les talents féminins » parmi les agentes, ou mis en place une cérémonie pour les clubs sportifs féminins. Mais nous ne sommes pas dupes des soi-disant « bonnes pratiques » de nos employeurs.

Dans la Fonction publique territoriale comme ailleurs, les femmes ingénieures, cadres, techniciennes et professions intermédiaires ne sont pas rémunérées à l'égal de leurs homologues masculins, et leur déroulement de carrière est trop souvent ralenti voire empêché. Les écarts de rémunération ont été accentués par l'individualisation portée par le RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel), qui renforcent les inégalités de traitement entre les filières les plus masculinisées et les filières les plus féminisées. Dans ces dernières années, on a vu la création de catégories A au rabais, par exemple.

De la même manière, la prise en compte de leur exposition spécifique aux risques professionnels, et notamment aux violences sexistes et sexuelles, est au mieux parcellaire. Quand un dispositif de signalement du harcèlement sexuel obligatoire depuis le 1^{er} mai 2020 existe, il est trop souvent confié à des collègues sans formation et sans moyens... quand il ne sert pas d'étouffoir aux « problèmes ».

Pour sortir des effets d'annonce du féminisme washing, commençons par analyser l'attribution des primes et exigeons des mesures de rattrapage, avec un budget dédié, pour tout écart



constaté. Outre des données genrées et précises, incluant la santé au travail et l'exposition aux violences sexistes et sexuelles, la prévention est fondamentale. L'encadrement doit être formé, par des organismes spécialisés, à l'égalité femmes-hommes.

Dans nos collectivités où les femmes sont largement majoritaires (le minimum est de 53% en catégorie A+, contre 69% dans l'ensemble de la catégorie A), le combat pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est un enjeu de syndicalisation essentiel, et nous le portons toute l'année, pas que le 8 mars !

EN LIGNE
Livret de présentation de
l'UFICT-CGT des Services
Publics

<https://www.cgtservicespublics.fr/la-federation/ufict/>



Amplifions la mobilisation contre le génocide en cours à Gaza

Samedi 9 mars, la fédération CGT des services publics a invité l'ensemble de ses adhérent·es à participer aux manifestations pour le cessez-le-feu à Gaza, pour la levée de l'embargo et pour que cesse le massacre de la population palestinienne.



Cela fait des mois que cette tuerie a commencé et plus personne ne peut l'ignorer.

Aujourd'hui, les objectifs militaires du gouvernement israélien d'extrême droite ne font plus aucun doute : il s'agit d'écraser, d'éradiquer toute présence palestinienne dans la bande de Gaza pour en assurer la recolonisation. Selon l'organisation israélienne de défense des droits humains B'Tselem, les 2/3 des 30 000 palestiniens tués sont des femmes et des enfants (chiffres relayés par la BBC britannique). Depuis cinq mois, de manière minutieuse, l'armée israélienne a détruit la quasi-totalité des services publics dans la bande de Gaza, les locaux administratifs, les bibliothèques, les écoles, les hôpitaux.

Les agences de l'ONU sont visées. Des exécutions ciblées frappent les journalistes, les médecins, les enseignants. Aujourd'hui à Gaza, en raison des restrictions, des femmes, des enfants meurent de faim et de soif.

En Israël même, les manifestations des opposant·es à la guerre, qui rejettent ouvertement Netanyahu et sa politique prennent de l'ampleur. Nous apportons notre total soutien aux israélien·nes qui dénoncent le génocide en cours à Gaza et exigent le cessez-le-feu, condition préalable à la libération des otages. Nous apportons notre total soutien au mouvement syndical palestinien et à toutes les organisations démocratiques qui subissent aujourd'hui une répression d'une brutalité sans précédent.

Dans le monde entier, la poursuite du massacre, la complicité plus ou moins active des gouvernements (dont le gouvernement français qui poursuit ses livraisons d'armes à Israël) soulèvent l'indignation. Partout, les manifestations se multiplient pour exiger que cela cesse. Aux Etats-Unis où ont lieu les plus grandes manifestations pacifistes depuis la guerre du Vietnam, plusieurs organisations syndicales représentant 60% de l'ensemble des syndiqué·es américain·es ont décidé de créer une coalition

nationale pour le Cessez-le-feu. Elles considèrent que le mouvement syndical a un rôle essentiel à jouer pour mobiliser et exiger un cessez-le-feu.

Elles ont raison !

La fédération CGT des services publics qui vient de rejoindre la campagne internationale BDS (Boycott, désinvestissement, sanctions) s'inscrit dans les traditions pacifistes du mouvement syndical international. Parce que nous sommes pour la défense des libertés démocratiques, contre le racisme, pour les droits égaux partout dans le monde, nous avons manifesté samedi 9 mars en exigeant :

- **Un cessez-le-feu immédiat, halte au massacre !**
- **Plus aucune livraison d'armes à l'Etat d'Israël !**
- **La libération de tous les otages et de tous les prisonniers politiques palestiniens !**
- **La levée de l'embargo contre la bande de Gaza !**



Le travail est un sport collectif: conférence gesticulée

La souffrance au travail n'est pas une fatalité. Dans cette conférence gesticulée, spectacle agité et politique, Christophe Abramovsky, syndicaliste CGT et ancien ergonome, explore les mécanismes qui conduisent les travailleurs à mal vivre leur travail, parfois jusqu'au suicide. Individualisation des tâches, des objectifs, de la pénibilité, de la formation, destruction des collectifs de travail, injonctions paradoxales, qualité empêchée, évaluation individuelle des performances, management par la peur... Dans ce match de rugby, deux équipes se mènent un combat titanesque, les rouges contre les bleus : Travail VS Capital. Bourres pif, caramels, tampons, tous les coups sont permis. Et vous ? Dans quelle équipe allez-vous jouer ? 2h de gesticulations, entre humour et réflexion, pour résister aux mécanismes pathogènes du travail. Christophe Abramovsky intervient dans les syndicats, CET... Il propose aussi des formes courtes (environ 30mn) humoristiques et satiriques autour du management et des RPS : les Causeries Gesticulées.

En savoir plus :

<https://www.christophe-abramovsky.fr>



Prenons le pouvoir sur nos retraites,

Bernard Friot

Éditions La Dispute, 2023, 112 pages

Qu'est-ce qui explique l'obstination des classes dominantes à mener depuis des décennies des contre-réformes sur les retraites malgré leur si forte impopularité ? Et pourquoi les mobilisations contre ces réformes ont presque toujours échoué ? Bernard Friot explique et met en débat une série de propositions politiques pour sortir de la défaite, prendre le pouvoir sur nos retraites et en faire un levier pour libérer le travail.



Retraites, peut-on repenser le système ?

Gualberto Ferrari et Lucie Caries

Les Films d'Ici, 2015, 69 minutes

Depuis plus de vingt ans, nous nous inquiétons pour nos retraites. Dans l'ensemble, tous pays confondus, nous nous attendons à toucher très tard des retraites minimales. Nos systèmes de retraites seraient-ils en faillite ? S'il est évidemment économique, l'enjeu des retraites est aussi diablement politique. Faut-il multiplier les réformes dans l'urgence comme le font la France et l'Allemagne depuis vingt ans ? Ou va-t-il falloir tout repenser comme l'a fait la Suède ? Et qu'en est-il de la Chine, où seulement un senior sur quatre peut espérer une pension ? En s'interrogeant sur l'avenir des retraites, ce film questionne la nature même du travail et les choix de sociétés qui s'offrent à nous.



Classe

Étienne Penissat

Éditions Anomosa, 2023, 112 pages

Classe : historiquement, le mot est fort, associé à une remise en cause radicale de l'ordre social ; aujourd'hui, il est affaibli et ne cristallise plus les oppositions politiques, alors que les inégalités de conditions de vie et de travail sont toujours présentes. Il s'agit ici de redonner son tranchant à la classe sociale comme concept et instrument politique d'émancipation.



Les jours heureux précédé de il est minuit moins le quart

Sophie Binet

Éditions Grasset, 112 pages

En mars 2024, nous avons commémoré le 80^e anniversaire des « Jours Heureux », le programme adopté par le Conseil National de la Résistance le 15 mars 1944. A cette occasion réédition du programme précédé d'un texte inédit de Sophie Binet « Il est minuit moins le quart ».



Retraites, saison 2022,

Christiane Marty

Éditions du Croquant, 2022, 72 pages

Dans la première partie de cet ouvrage, on réfute la présentation d'un financement des retraites menacé, en montrant l'injustice et le coût humain d'un recul de l'âge de départ ou d'un allongement de la durée de cotisation. Refuser ce projet ne signifie pas pour autant se satisfaire de la dégradation continue des retraites sous l'effet des réformes passées : décrochage du niveau de vie des retraité-es, inégalités entre catégories sociales, et entre femmes et hommes : c'est l'objet de la deuxième partie. Enfin, la dernière partie aborde les pistes possibles pour améliorer le système, et souligne l'importance de réfléchir sur les retraites en lien avec l'emploi, les conditions de travail et plus globalement le projet de société.

LA JEUNESSE À L'OFFENSIVE



**DERNIÈRE LIGNE DROITE :
INSCRIPTIONS JUSQU'AU 15 MAI 2024**

FESTI'RED

8ÈME ÉDITION

29 AU 31 MAI 2024



CCAS DE KAYSERSBERG (68)

@JEUNES.FDSP.CGT

fédération
des services
publics

jeunes
cgt